



## POLITIQUE D'ÉVALUATION

Cadre réglementaire : Des principes à la pratique (septembre 2014) et Manuel de procédures pour le PEI (septembre 2014).

PRINCIPES	PRATIQUES
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ L'ensemble du travail des élèves du PEI est évalué à l'interne par les enseignants. Il n'existe pas de structure formelle d'évaluation, ni de système d'évaluation externe, et nous ne participons pas à la session d'examens organisée par l'IB.</li><li>❖ Lors de la conception <b>des unités de travail</b> du PEI, les contextes mondiaux jouent un rôle important dans le choix des thèmes et des activités, aussi bien au niveau de l'évaluation qu'au niveau de l'apprentissage. L'évaluation devra permettre aux élèves de démontrer ce qu'ils ont compris et découvert des concepts au cours des activités d'apprentissage. Lors de la conception des énoncés de recherche pour les unités de travail en fonction du concept clé, des concepts connexes et du contexte mondial, les enseignants devront placer les tâches d'évaluation dans des contextes appropriés pour leurs élèves. Ainsi, les contextes mondiaux encourageront et faciliteront différentes formes d'évaluations authentiques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Les enseignants doivent utiliser et faire leurs propres <u>unités de travail</u> et examens. Ils utilisent alors leur Guide PEI en lien avec leur matière. Ce programme présente les <u>objectifs globaux et spécifiques</u> et les grilles d'évaluation par critères pour la 1ère, 3e et 5e année du PEI.</li><li>❖ Les enseignants doivent produire des unités de travail. Les unités de travail doivent être consignées et être disponibles pour fins d'évaluation par les évaluateurs de l'IB.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Les objectifs globaux et les objectifs spécifiques</b> exposés dans les guides pédagogiques reflètent l'influence des concepts clés et connexes et fournissent des exemples sur la façon de les intégrer. Les concepts doivent donc être pris en considération lors de l'évaluation formative et sommative conformément aux critères d'évaluation de chaque groupe de matières.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Les enseignants, dans la planification des unités de travail, prévoient intégrer les concepts clés et connexes dans les apprentissages et en tiennent compte dans les critères d'évaluation tel que décrit dans le Guide PEI de leur matière.</li></ul>

## PRINCIPES

## PRATIQUES

- ❖ Tous les groupes de matière ont **quatre critères** et ils sont tous pondérés sur **huit niveaux**.
- ❖ L'importance relative des objectifs spécifiques se reflète dans la pondération appliquée à chacun des **critères d'évaluation**. Le nombre d'objectifs spécifiques (et par conséquent le nombre de critères d'évaluation) varie d'un groupe de matières à un autre. Cette différence s'explique par la diversité des matières, et dans une certaine mesure, par les méthodologies utilisées dans ces matières. Quel que soit le nombre de critères, l'importance relative des objectifs spécifiques est déterminée en fonction du niveau maximum qu'il est possible d'atteindre.



- ❖ Lors de la conception des unités de travail, les enseignants doivent indiquer les critères d'évaluation intégrés à l'apprentissage. Les groupes de matières doivent évaluer tous les aspects de chacun des quatre objectifs spécifiques au moins deux fois lors de chaque année du PEI. L'élève recevra alors son résultat en fonction des grilles insérées dans le guide de la discipline enseignée.
- ❖ Les critères d'évaluation publiés dans le guide pédagogique de chaque groupe de matières doivent être utilisés lors de l'attribution des niveaux. Toutefois, il est nécessaire de définir au préalable ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche. Les enseignants sont tenus de clarifier ce point pour les différentes tâches en se référant directement aux critères d'évaluation publiés.
- ❖ Chaque type de tâche doit pouvoir être évalué à l'aide d'au moins un des critères d'évaluation. Il est essentiel de bien choisir les tâches d'évaluation.

- ❖ Au cours des cinq années du programme, tous les établissements dispensant le PEI sont tenus de transmettre régulièrement aux parents **les résultats des élèves** dans chaque matière. En règle générale, ces informations seront communiquées au cours et à la fin de chaque année scolaire.

- ❖ Pour faciliter la communication aux parents et répondre aux exigences du MESS, les enseignants, en accord avec leur direction, utilisent la grille de conversion de notes des critères en pourcentage, proposée par la SEBIQ. Les compétences disciplinaires du programme du MESS doivent alors correspondre aux critères des guides de l'enseignant de l'IB.
- ❖ L'école, choisit parmi les outils disponibles, la façon la plus adéquate de transmettre aux parents les résultats des critères aux disciplines enseignées. La transmission des résultats se fait de façon informelle suite aux évaluations par matière. Les résultats finaux sont transmis de façon formelle, une fois l'an, par le biais d'un bulletin PEI, et ce, au mois d'octobre de l'année suivante. Les résultats formatifs sont présentés afin de soutenir l'élève dans le développement de ses compétences. Celui-ci est invité à voir les résultats aux critères comme ses zones de défis et ses forces, selon le cas.

## PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION CRITÉRIÉE PEI

Les enseignants du PEI de l'école secondaire d'Oka doivent produire des évaluations critériées :

	Français	Anglais	Maths	Sciences	Individu et société	Éducation physique	Arts	Espagnol	Design
1re sec.	X	X	X	X	X	X	X		X
2e sec.	X	X	X	X	X	X	X		X
3e sec.	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4e sec.	X	X	X	X	X	X		X	
5e sec.	X	X	X	X	X	X			

### COLLECTE DE DONNÉES D'ÉVALUATION CRITÉRIÉE DU PEI

Les enseignants de 1re à la 5e année du secondaire ont l'obligation de compléter le bulletin PEI à la fin de chaque année scolaire. Les matières arts et design sont terminales en 3e secondaire. Pour ce qui est de l'acquisition de langues en espagnol, une note est placée au bulletin MEES pour la 3e et la 4e secondaire.

### COLLECTE DE DONNÉES DE L'APPRÉCIATION DE L'ACTION PAR LE SERVICE

En secondaire 1 et 2, l'AVSEC et le porteur de dossier entrent au journal de bord des élèves une appréciation formative et une cote finale au bulletin de fin d'année pour l'action par le service. En secondaire 3 et 4, les élèves soumettent un projet et sont supervisés par un enseignant. Il y a deux remises du journal de bord afin de permettre aux superviseurs de donner une appréciation formative de l'évolution du projet. Chaque équipe réalise une auto-évaluation basée sur un critère de réussite et chaque élève a une réflexion à rédiger en fonction des 7 objectifs d'apprentissage prescrits par l'IB.

PRINCIPES	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Tous les établissements qui dispensent le PEI doivent impérativement utiliser les critères du PEI spécifiques <b>aux matières</b> ainsi que les descripteurs de niveaux publiés pour attribuer les notes finales. Cette exigence concerne également les établissements qui ne demandent pas la sanction officielle des études par l'IB.</li> <li>❖ Tous les établissements qui dispensent le PEI doivent impérativement utiliser les critères du PEI spécifiques au <b>projet personnel</b> ainsi que les descripteurs de niveaux publiés pour attribuer la note finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lorsque l'enseignant aura émis un jugement sur les différentes tâches pour chaque critère, il sera en mesure d'arriver à un jugement final pour chaque élève en déterminant le niveau de réussite le plus approprié au travail de l'élève. Lorsque les jugements pour un même critère sont différents, l'enseignant doit choisir le niveau qui représente le mieux le niveau final de l'élève pour ce critère. Les niveaux finaux obtenus pour chacun des critères doivent ensuite être additionnés pour arriver à un total final des niveaux par critère pour chaque matière pour chaque élève.</li> <li>❖ Pour déterminer les notes finales des élèves dans chacune des matières, les enseignants consultent le tableau d'attribution des notes finales de l'IB dans le manuel des procédures pour le PEI (une note sur une échelle de notation allant de 1 à 7).</li> </ul>

❖ Dans le cadre des **approches de l'apprentissage**, il incombe à tous les enseignants d'amener les élèves à s'investir activement dans toutes les étapes du processus d'apprentissage. L'utilisation du journal de bord (obligatoire en arts, au projet personnel et en design, mais recommandé dans tous les groupes de matières) peut permettre à l'enseignant et à l'élève de discuter du processus d'apprentissage et peut servir à mener une réflexion pertinente et constructive.

❖ Les enseignants doivent planifier les approches de l'apprentissage enseignées lors des rencontres de planification collective (horizontale et verticale). Ils se concertent afin de bien répartir les cinq catégories sur les cinq années du programme PEI et d'assurer une progression adaptée à l'âge des élèves

RÈGLES D'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE L'IB	RÈGLES D'OBTENTION DU DÉSI (SEBIQ)	RÈGLES D'OBTENTION DU DES
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Atteindre les exigences en Action-Service.</li> <li>❖ Réalisation du projet personnel</li> <li>❖ Obtenir minimalement 3/7 dans son Projet Personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Atteinte des exigences en Action-Service</li> <li>Réussite pour les éléments suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Projet personnel</li> <li>* Français</li> <li>* Littérature</li> <li>* Anglais enrichi</li> <li>* Littérature (en anglais)</li> <li>* Espagnol</li> <li>* Monde contemporain et éducation financière de 5<sup>e</sup></li> <li>* Mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>* Sciences de 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avoir cumulé 54 unités de 4e et de 5e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5e secondaire.</li> <li>Les unités obligatoires sont les suivantes:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 unités de français de 5e</li> <li>• 4 unités d'anglais, langue seconde de 5e</li> <li>• 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4e</li> <li>• 4 unités de mathématique de 4e</li> <li>• 4 unités de science et technologie de 4e</li> <li>• 2 unités d'arts de 4e</li> <li>• 2 unités d'éthique et culture religieuse de 5e ou 2 unités d'éducation physique et à la santé de 5e</li> </ul> </li> </ul>

## NORMES DE PASSATION ANNUELLE

- ❖ À la fin de chaque année scolaire, l'élève devra être en situation de réussite dans toutes les matières ainsi que dans les volets d'enrichissement.
- ❖ À la fin de chaque année scolaire, l'élève doit répondre aux attentes en lien avec le Service-Action;
- ❖ L'élève devra démontrer des qualités se rapportant aux valeurs du profil de l'apprenant du PEI.
- ❖ Certains élèves seront promus sous condition, par exemple, de réussir des cours de reprise, ou de réaliser des services communautaires pendant l'été.